

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

COMITE DE SUIVI FEDER / FSE+ Programme CCI N° 2021FR16FFPR002

PROCEDURE ECRITE
11 MARS 2025 – 25 MARS 2025

SOMMAIRE

1 - Synthèse des avis reçus

2 - Décisions du Comité de Suivi FEDER / FSE+

3- Informations complémentaires

Annexes

Annexe 1 : Avis du Conseil départemental

Annexe 2 : Avis du CESER

Conformément au règlement UE 2021/1060, les membres du Comité de Suivi étaient invités, par voie de procédure écrite, à se prononcer sur :

- la proposition de modification du programme FEDER/FSE+ relevant de l'examen à mi-parcours du programme, des ajustements du programme au regard de son avancement, et incluant la création d'une nouvelle priorité relative au dispositif RESTORE de l'UE, afin de répondre à l'urgence de la situation du territoire suite au passage du cyclone Garance ;
- la modification des critères de sélection de 3 dispositifs, afin de permettre de mieux tenir compte de la réalité de l'écosystème de l'innovation, et d'élargir le champ d'éligibilité des fiches-action concernant le soutien à la construction et à modernisation des zones d'activité.

1 - Synthèses des avis reçus

- Le **Département de La Réunion**, par courrier du 20 mars 2025, ne formule aucune observation particulière concernant la révision de la programmation FEDER / FSE+ et l'introduction de la nouvelle priorité liée au dispositif RESTORE
- Le **CESER de La Réunion**, par courrier du 25 mars 2025, prend acte des propositions de l'Autorité de gestion et se félicite de l'intégration d'une nouvelle priorité RESTORE.

2 - Décisions du Comité de Suivi FEDER/FSE+

A l'issue de la consultation écrite, le Comité de Suivi prend acte de l'examen à mi-parcours du programme FEDER-FSE+.

Par ailleurs, le Comité de Suivi approuve la proposition de modification d'ajustements du programme au regard de son avancement, incluant la création d'une nouvelle priorité relative au dispositif RESTORE de l'UE,

Enfin, le Comité de suivi approuve la modification des critères de sélection de 3 dispositifs (soutien aux projets innovants, construction des zones d'activités et d'immobiliers d'entreprises, modernisation des zones d'activités économiques).

3 – Informations complémentaires

Suite aux impacts du cyclone Garance sur le territoire, la Région a, dans un délai de deux semaines, proposé le déploiement du dispositif RESTORE prévu dans la modification de programme soumise à l'avis du Comité de suivi.

En parallèle, les rencontres de territoire ont permis d'établir un bilan plus fin des infrastructures et superstructures touchées.

A ce titre, il convient d'ores et déjà d'ajouter, au sens de la réglementation UE, les deux domaines d'intervention suivants :

- 113, Autres ports maritimes à l'exclusion des installations destinées au transport de combustibles fossiles – au regard des dégâts constatés sur certains ports de plaisance.
- 65. Collecte et traitement des eaux usées, au regard des dégâts identifiés sur des stations de traitement des eaux usées.

Par ailleurs, lors de la consultation informelle des services de la Commission Européenne, ceux-ci nous ont indiqué que l'introduction du projet de remplacement du câble THD devait être opérée par l'introduction d'une priorité spécifique 1-5 « renforcer la connectivité numérique » au lieu de la mobilisation de la priorité spécifique existante 1-2 « OS 1-2 Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics », comme présenté dans le rapport de CNS.

Il s'avère par ailleurs, qu'une limitation technique liée au logiciel SFC impose la création d'une priorité spécifique dédiée aux investissements numériques (à l'image de la priorité spécifique sur le développement durable).

L'Autorité de gestion procédera donc à l'introduction de cette nouvelle priorité et de ce nouvel Objectif spécifique ne portant que sur le projet de remplacement du câble THD vieillissant, conformément aux éléments présentés dans le rapport du Comité de suivi.

Enfin, au titre du FSE+, les services de la Commission nous ont indiqué que la proposition formulée dans le rapport ne s'inscrit pas dans le cadre prévu par le règlement RESTORE.

ANNEXES

Madame La Présidente du CONSEIL REGIONAL
Avenue René Cassin – MOUFIA
BP 67190
97801 SAINT DENIS CEDEX

Saint Denis, le 20 Mars 2025

N/Réf. : DGS/EUROPE/2025
Affaire suivie par : Mr Bruno OUDARD
Tél. : 02 62 90 36 52

Objet : Consultation du comité de suivi UE

Madame La Présidente,

Le Département a pris connaissance de votre courrier de consultation des membres du comité de suivi des fonds européens en date du 10 Mars dernier.

Cette saisine porte notamment sur la modification de la programmation FEDER/FSE+ en lien avec la création de la nouvelle priorité relative au dispositif RESTORE.

Sachez que cette modification n'appelle pas d'observations particulières de la part de notre collectivité.

Nous avons bien pris connaissance du tableau récapitulatif de la nouvelle maquette, permettant d'alimenter la mesure RESTORE à hauteur de 102.7 M€, présentée par Objectifs Stratégiques ; Néanmoins s'il était possible d'être destinataire de sa déclinaison par Objectifs Spécifiques, en vous remerciant.

Je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Département
Le Directeur Europe



Pour le Président du Conseil
Départemental et par Délégation

Le Directeur en charge de la Direction Europe
Bruno OUDARD

Sainte-Clotilde, le 25 mars 2025,

Monsieur Philippe CLAIN
Directeur de l'AGILE
4 Allée des Topazes – Bellepierre
97400 SAINT DENIS

N/ Réf: / CESER/2025900041/ DV/VF/KK/BL

Objet : Modification à mi-parcours du programme FEDER-FSE+ 2021-2027, intégration d'un volet RESTORE en réponse aux dégâts provoqués par le cyclone GARANCE et modification des critères de sélection.

Monsieur le Directeur,

Nous avons été invités à donner notre avis par voie écrite concernant la modification à mi-parcours du programme FEDER-FSE+ ainsi que les ajustements des critères de sélection de trois de ses dispositifs.

La Commission Territoires, Europe et Coopération (TEC) du CESER de La Réunion prend acte de ces propositions. En ce qui concerne la révision du programme FEDER-FSE+, nous saluons l'ajout d'une nouvelle priorité liée au dispositif RESTORE de l'UE, qui permettra de répondre de manière urgente à la situation du territoire après le passage du cyclone Garance.

Ce dispositif pourra ainsi être rapidement opérationnel pour répondre aux besoins exprimés et contribuer à la réhabilitation durable de l'île.

Quant à la modification des critères de sélection des trois dispositifs, la Commission Territoires, Europe et Coopération (TEC) du CESER approuve les ajustements visant à mieux refléter la réalité de l'écosystème de l'innovation et à élargir l'éligibilité des fiches-actions en soutien à la construction et à la modernisation des zones d'activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

Le Président du CESER



Dominique VIENNE



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron – 97490 SAINTE-CLOTILDE

0262 979 630 @ ceser@cr-reunion.fr ceser-reunion.fr

Facebook LinkedIn Youtube

